



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le 8 avril 2022

Service urbanisme et habitat
Unité Animation filière planification

Affaire suivie par : Laurence Thévenin
Tél : 02 56 63 73 94
Mél : laurence.thevenin@morbihan.gouv.fr

**Le directeur départemental des territoires et
de la mer**

à

Monsieur le maire
Place Richemont
BP 14
56370 SARZEAU

OBJET: votre courrier du 01 avril 2022 – modification simplifiée du PLU

Par courrier cité en objet, vous m'avez adressé un dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de votre commune.

Je vous informe que ce type de procédure ne rentre pas dans les cas de saisine de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et ne nécessite donc pas de recueillir l'avis de cette commission.

La chef du service urbanisme et habitat, par intérim



Lydia Pfeiffer